

Questionnaire aux candidats pour les élections municipales 2026 par l'Union locale FCPE Bourg-la-Reine

Questions Réponses - par ordre d'arrivée				
<i>Les questions suivies d'une astérisque (*) ne concernent que les niveaux maternelle et primaire.</i>				
Quel est le nom de votre liste ?	BOURG-LA-REINE A GAUCHE	LA VILLE EN PARTAGE	BOURG-LA-REINE AUTREMENT	AVEC VOUS, POUR BOURG-LA-REINE
Tête de liste	Margaux Wentzler	Christophe Bonazzi	Angelique Khaled	Patrick Donath
I – Le bâti scolaire				
1/ Quelles rénovations ou constructions prévoyez-vous pour les écoles de la ville et les équipements sportifs associés dans les années à venir ? *	Nous avons pour objectif, à terme de mandat, la rénovation thermique de toutes les écoles de Bourg-la-Reine. Un diagnostic technique sera réalisé pour évaluer les besoins de chaque école. Les plus anciennes, ne répondant plus aux normes thermiques actuelles, seront prioritaires. Ce projet sera joint à celui de géothermie que nous voulons développer (raccordement des bâtiments publics aux réseaux de chaleur et de fraîcheur).	Fontaine-Grelot, réaliser la réhabilitation/isolation avec aménagements/végétalisation des cours. A Pierre Loti, mettre à niveau les sanitaires laissés inadaptés depuis la construction + agrandir la cour via les pavillons préemptés.. République : stores ou volets sur façade côté rue au moins. Faïencerie : faire évoluer le projet pour le confort et sécurité de toutes et tous.	Nous procéderons à un audit des bâtiments des groupes scolaires des Bas Coquarts, Fontaine Grelot, République et Pierre Loti afin d'en programmer les travaux nécessaires à court terme. A moyen terme, nous étudierons la faisabilité de la création d'un groupe scolaire Pierre Loti en transférant la maternelle des Bas Coquarts à côté de l'élémentaire Pierre Loti. Nous serons également vigilants aux retours des premiers mois d'usage de Faïencerie pour en corriger les difficultés.	Les récentes canicules ont montré que l'école Pierre Loti demandait des travaux en urgence. Nous travaillerons dans ce sens ensemble. Les études complémentaires menées au 1er semestre 2026 détermineront les priorités entre F. GRELOT et P. LOTI
2/ Comment assurer le confort thermique dans les écoles en hiver et en été ? Ainsi que la qualité de l'air et l'aération ? *	Pour refroidir l'air en été, nous installerons ou rénoverons des brise-soleils et nous végétaliserons les façades ou la toiture. Il faut repenser les abords des écoles en favorisant la plantation d'arbres et de jardins. La création d'une ceinture filtrante autour des établissements permettra aussi d'améliorer la qualité de l'air. Nous mettrons en place des détecteurs mesurant la qualité de l'air pour savoir où agir de manière prioritaire, avec la possibilité de mettre en place des purificateurs.	Maintenir une température intérieure de 19-21°C dans les classes par une isolation thermique performante : murs, toitures, fenêtres à double/triple vitrage, chauffage régulé, limiter les infiltrations parasites, installation d'une VMC avec récupération de chaleur. En été, limiter la surchauffage (< 26°C) : brise-soleil, stores extérieurs, végétation (arbre, pergolas), ventilation naturelle nocturne, toitures et façades réfléchissantes, rafraîchissement actif (ventilateurs de plafond).	A court terme, des aménagements simples seront prévus : des films efficaces pour filtrer les rayons solaires sur les fenêtres et permettre d'abaisser la température des locaux de quelques degrés ; des rideaux thermiques dans les pièces ; ou encore l'installation de stores extérieurs.	Le 5 février dernier a été organisée une réunion sous l'égide de l'Agence Parisienne du Climat, en présence d'élus, des Directrices d'école et du périscolaire. Des ateliers ont été organisés. Nous avons identifié des solutions techniques et des solutions organisationnelles pour toutes les écoles (hormis le groupe scolaire FAIENCERIE). Des contrôles de la qualité de l'air sont effectués tous les ans.
3/ Quel plan canicule et quel plan neige prévoyez vous ? *	Nous établirons, en concertation avec les équipes éducatives et les représentant.es des parents d'élèves, des protocoles spécifiques en cas de canicule ou de grand froid, incluant des adaptations des horaires scolaires, des espaces de mise à l'abri climatisés ou chauffés, et des consignes claires pour les équipes éducatives et les familles.	Suivi des vigilances de Météo-France et des décisions préfectorales. Mobilisation prioritaire des services municipaux.En cas de canicule : arrêt des équipement produisant de la chaleur, ventilateurs dans chaque classe, accès libre à l'eau potable dans chaque classe, aménagement des horaires si possible, fermeture d'école en cas de trop forte chaleur. En cas de grand froid: assurer la sécurité des déplacements, maintenir le chauffage et l'aération, garantir la continuité scolaire.	Pour les périodes de canicule, des appareils de climatisation portatifs permettront de rafraîchir les salles de classe les plus exposées. Installation de systèmes de blocage des fenêtres afin d'éviter toute intrusion, mais qui permettront l'ouverture des fenêtres la nuit, pour rafraîchir les pièces. Installation de brumisateurs. Dans les situations de chute de neige, les abords des écoles et les cours feront l'objet d'un déneigement prioritaire et les zones glissantes seront salées.	Ré actualiser l'état des lieux du fonctionnement du matériel existant dans chaque école (stores, volets, films, ventilateurs, etc.) pour réparer/remplacer si besoin. Diffusion d'un plan canicule dans chaque école.
4/ Maintiendrez-vous le projet de cour Oasis à Fontaine Grelot, dont la réalisation est prévue cet été ? *	Oui. Et nous généraliserons les cours oasis aux autres écoles de Bourg-la-Reine. C'est un projet qui va dans le bon sens et qui prend en compte les nouvelles conditions climatiques. Nous lutterons ainsi contre les îlots de chaleur urbains et pourront en profiter pour créer des espaces pédagogiques (jardins potagers cultivés par les élèves).	oui, avec une révision technique et économique du projet pour qu'il soit comparable aux meilleurs exemples existant et évite les erreurs faites ailleurs.	Oui tout à fait, elle arrive bien tard ! Des actions de végétalisation et de création de zones d'ombre seront également appliquées dans les autres écoles	Oui
5/ Quelles actions souhaitez-vous mener pour améliorer l'état des toilettes dans les écoles et leur propreté ? Plus globalement, quelles actions pour assurer la propreté des écoles ? *	La propreté des toilettes est un sujet récurrent. Nous mènerons un audit afin de voir si des réaménagements et des travaux sont nécessaires. Par ailleurs, notre programme prévoit une augmentation des effectifs des agent.es municipaux, ce qui permettra des passages plus réguliers.	Nettoyage complet quotidien, après chaque récréation. Tableau de suivi affiché à l'entrée des toilettes (heure + signature). Produits conformes aux recommandations de Santé Publique France. Distributeurs de savon fonctionnels, papier WC en quantité suffisante, serviettes, poubelles fermées, chasse d'eau en bon état, verrous fonctionnels. Aération naturelle quotidienne. Sensibilisation des élèves : éducation à l'hygiène, affichage pédagogique simple.	Un état détérioré des toilettes pose de sérieuses difficultés car cela dissuade les enfants d'y aller ; le nettoyage des toilettes sera fréquent. Ceci étant, il faudra également renforcer la sensibilisation des enfants pour qu'ils contribuent au bon usage des toilettes.	Un nettoyage des toilettes est réalisé plusieurs fois/jour dans toutes les écoles. Mais il faut assurer également une maintenance des équipements (portes, serrures, chasse d'eau, etc...)
6/ Prévoyez-vous de fournir des protections périodiques et d'installer des poubelles dans les toilettes des filles ? *	Oui, c'est une mesure féministe qui répond à un sujet encore trop tabou, surtout à l'école élémentaire. Les enfants ont le droit à la dignité et à l'intimité, c'est notamment pour cela que nous prévoyons la création d'une délégation pour les droits des enfants.	Oui. Dans chaque pharmacie d'école des protections périodiques et des poubelles fermées. Des systèmes de distributeurs gratuits comme "Marguerite & Cie" sont envisagés, pas seulement dans les écoles.	Il est en effet indispensable que les toilettes des filles disposent de poubelles. Pour les protections périodiques, la mise à disposition en libre accès fonctionne bien dans les collèges et les lycées ; en école élémentaire cela demande une concertation avec les équipes car il peut y avoir mésusage des protections, gêne et moqueries. l'installation doit être accompagnée sur le plan éducatif	Oui effectivement Le sujet est en réflexion
7/ Comment envisagez-vous l'aménagement des cours scolaires comme lieu de partage de l'espace, en mixité, permettant des loisirs pour tous ? *	La rénovation des cours sera l'occasion de repenser ces espaces. Les travaux d'Edith Maruéjols, géographe spécialiste des questions de genre, montrent que les cours scolaires reproduisent les inégalités de genre. Le football domine et relègue les autres activités en périphérie. Nous travaillerons avec les équipes éducatives, les élèves et les parents pour imaginer des aménagements qui favorisent une utilisation plus équilibrée et mixte de l'espace, tout en favorisant le jeu collectif.	Repenser la cour de récréation, c'est passer d'un espace centré sur le ballon à un lieu de vie inclusif, apaisé et végétalisé, où chaque enfant trouve sa place : actif, créatif, calme, sociable ou contemplatif. Créer des cours oasis en maternelle et élémentaire. Terrain sportif délimité. Marquages au sol. Jeux alternatifs que le ballon. Positionner cette zone à l'écart des espaces calmes. Plantation d'arbre d'ombrage, bancs circulaires sous les arbres. Jardin pédagogique. Sols perméables.	pour que tous les enfants trouvent l'agrément qui leur convient dans la récréation, il faut délimiter de petits espaces : terrain (taille maltrisée) pour les jeux de ballons plutôt sur un côté ; coin de jeux aux sol (marelles...) ; coins où s'asseoir en groupe pour discuter...	Les aménagements des cours scolaires sont réfléchis en lien avec les équipes éducatives. L'appropriation des espaces de jeux se fait en lien avec les enseignants qui gèrent les récréations. Une journée sans ballon a lieu cette année sur les écoles République et FAIENCERIE ELEMENTAIRE.
8/ Comment envisagez-vous l'accès aux PMR (élèves et parents) au sein des écoles de la ville ? *	Il faut sortir d'une gestion au cas par cas et anticiper les besoins. Nous réaliserons donc un diagnostic d'accessibilité de chaque école et nous mettrons en place un plan pluriannuel d'investissement (PPI), pour répondre aux besoins identifiés. Nous n'avons pas la main ni sur l'embauche ni sur les conditions de travail des AESH, mais nous soutiendrons politiquement l'instauration d'un statut clair et pérenne.	Accessibilité extérieure : trottoirs abaissés, revêtements non glissant. Place PMR à proximité, signalisation claire, accès sécurisé vers l'entrée. Accès au bâtiment : rampe avec pente, porte à largeur suffisante, interphone à hauteur accessible. Ascenseur. En salle de classe, matériel adapté. Sanitaire adaptée. Accès à la cantine et espaces communs sans obstacle. Au-delà du physique : accessibilité globale pour tout type de handicap.	L'accessibilité aux écoles comme à tous les lieux publics de la ville est une priorité, l'accélération de la mise en oeuvre des agendas d'accessibilité programmée sera effective. Cela concerne les PMR mais également les personnes qui ont des déficiences sensorielles.	Au fur et à mesure des rénovations, nous veillons à mettre en place des accès PMR, ce qui est le cas à P. LOTI, le groupe scolaire FAIENCERIE.
9/ Quels sont les aménagements à prévoir pour que les cantines scolaires soient moins bruyantes et plus spacieuses ? *	Nous pourrions installer des panneaux acoustiques qui limitent légèrement les bruits. Nous savons qu'il existe de la vaisselle anti-bruit, mais dans la démarche de résilience qui sera la nôtre, nous devons nous assurer de l'intérêt d'un tel matériel avant de s'en procurer. L'installation de patins sur les chaises et les tables pourraient être une solution proposée. Enfin, nous travaillerons en concertation avec le personnel pour proposer des jeux/rituels apaisants ("feu tricolore du bruit" etc).	Pour réduire le bruit : traitement des surfaces pour réduire le temps de réverbération et absorber les sons (plafond et/ou panneaux muraux acoustiques, revêtement du sol (PVC acoustique), mobilier moins bruyant. On pourra revoir l'organisation les services (moins d'élèves simultanément, zone d'âge, îlots). Différencier les zones (calme/pauvres), fluidifier le service (double ligne de service). Sensibilisation des élèves et personnel dans le cadre éducatif.	En effet, le confort phonique est important pour que les repas se passent dans le calme, le bruit favorise l'agitation par contagion. L'audit des bâtiments permettra de faire le point sur la qualité des matériaux et la présence de panneaux absorbants sur les murs qui sont en général assez efficaces.	Le problème des nuisance sonores fait partie de nos préoccupations. L'espace de restauration de l'école des BAS COQUARTS a été agrandi avec un service dans une partie du hall, idem à F. GRELOT. Pas de sujet sur le groupe scolaire FAIENCERIE et P. LOTI. A réfléchir durant le mandat sur l'école REPUBLIQUE où le nombre de rationnaires est important.

Questionnaire aux candidats pour les élections municipales 2026 par l'Union locale FCPE Bourg-la-Reine

Quel est le nom de votre liste ?	BOURG-LA-REINE A GAUCHE	LA VILLE EN PARTAGE	BOURG-LA-REINE AUTREMENT	AVEC VOUS, POUR BOURG-LA-REINE
Tête de liste	Margaux Wentzler	Christophe Bonazzi	Angelique Khaled	Patrick Donath
II – La restauration scolaire				
1/ Quelle sera votre politique en termes de restauration collective dans les écoles ? Le contrat avec un prestataire en liaison froide prendra fin en 2027. Quel nouveau marché sera établi ? *	La fin du contrat en 2027, permettra l'émergence de notre cantine municipale. Notre stratégie en matière de restauration scolaire s'inscrit dans une volonté claire de retour en régie publique. Nous considérons que la cantine est un service public essentiel, au même titre que l'eau, l'énergie ou l'éducation, et qu'elle doit être gérée comme un bien commun. Le recours à un prestataire privé limite aujourd'hui la capacité de la commune à agir sur les prix, la qualité des repas et la provenance.	Avoir une vraie politique alimentaire, en 2 temps. (1) le prochain marché : privilégier la qualité nutritionnelle, le goût et le respect des producteurs, si possible de proximité, et éviter le gaspillage. Une baisse de la part carnée le permet, sans hausse de coût et sans compromis sur la qualité. (2) le mandat qui se finit a vu l'échec du projet de cuisine centrale. Nous allons de reprendre un travail dans ce but avec d'autres villes. Nous militerons pour qu'un PAT soit lancé au niveau VSGP.	L'orientation du nouveau marché de restauration sera à définir en tenant compte de plusieurs paramètres dont le coût ne sera pas forcément le critère principal.	Le marché restauration expire en juillet 2027. Comme à chaque fois, nous ré actualiserons notre cahier des charges avec un AMO (Assistant maîtrise d'œuvre) et les parents d'élèves siégeant à la Commission des Menus. A l'issue de la rédaction de ce cahier des charges, un nouvel appel d'offres sera lancé.
2/ Sera-t-il possible de passer en cantine sur place et/ou locale ? *	Oui, voir la réponse ci-dessus. Nous proposerons une nourriture bio et locale, pour une alimentation plus respectueuse de la santé de nos enfants et de la planète. Nous augmenterons la part de produits équitables dans notre cantine municipale, particulièrement celle des produits équitables Origine France.	Ce n'est pas envisageable dans le prochain marché. Mais comme indiqué plus haut, ce n'est pas impossible, et nous le souhaitons, en travaillant en intercommunalité pendant le mandat.	Des repas en liaison chaude suppose de pouvoir relancer une cuisine centrale en lien avec d'autres communes, étant donné la taille de Bourg-la-Reine. L'échec du projet envisagé par la municipalité est vraiment dommage. Nous en examinerons les causes pour voir s'il est possible d'y travailler à nouveau	Non le projet d'une cuisine centrale à FONTENAY n'a pas abouti, pour des raisons de faisabilité technique. Mais surtout en raison de la flambée des coûts unitaires par repas, ce qui eût été insupportable pour les familles. Il est à noter que le tarif payé par les familles représente au maximum environ 50 % du coût réel de la prestation et pour les familles les plus modestes moins de 10 %.
3/ Comment améliorer la qualité des plats servis aux enfants ? Provenance des aliments, ingrédients utilisés, fabrication, produits frais, plats végétariens qualitatifs ? *	Le passage en régie municipale permettrait une maîtrise complète de la chaîne de production, du choix des matières premières jusqu'au contrôle de la qualité nutritionnelle et sanitaire des repas. Nous développerons également l'alternative végétarienne. Ce choix répond à des enjeux de prévention des maladies cardiovasculaires, de réduction de l'impact environnemental de la restauration collective et de sensibilisation au bien-être animal.	L'outil premier est le cahier des charges. Il doit être fait en associant les parents, un-e nutritionniste compétent, et avec une attention très forte aux matières premières et aux recettes. Puis dans le temps, il faut une rigueur intransigeante dans la sélection du prestataire, et le suivi des prestations. Nos objectifs en la matière sont explicites dans notre programme.	Nous souhaitons que l'alimentation fournie dans les écoles soit à base de produits frais, nous souhaitons exclure les produits transformés. C'est une question de santé publique. Les circuits courts seront privilégiés et gagés dans les cahiers des charges.	Les aliments sont soit bio, soit des produits labellisés (viande rouge). Circuits courts pour les fruits et les légumes. Les parents associés à la rédaction du nouveau cahier des charges pourront s'exprimer sur leurs souhaits pour améliorer encore la qualité des repas servis.
4/ Comment associerez-vous les parents dans la discussion concernant la cantine scolaire ? *	Nous souhaitons aller au-delà d'un simple changement de mode de gestion en mettant en place une gouvernance partagée de la restauration scolaire. Celle-ci associera pleinement les représentant.es de parents d'élèves, les enfants eux-mêmes, les personnels de la cantine et de l'éducation, ainsi que des professionnel.les de santé. Cette instance permettra de participer aux réflexions sur les menus.	La Ville en partage fait de l'écoute, et de la confiance dans l'expertise des citoyens un moyen majeur et une source de son action. L'autre consiste à rechercher les meilleurs exemples en France et ailleurs pour ne pas reproduire les erreurs. Enfin l'alimentation étant un moyen de santé, il ne sera pas sacrifié sur le plan budgétaire.	Les parents seront consultés lors de la préparation du cahier des charges du nouveau marché. Les commissions des menus seront maintenues. des dégustations de repas inopinées seront organisées.	La commission des menus sera maintenue au même rythme , véritable dialogue entre les responsables des offices, les parents d'élèves et le service restauration.
5/ Comment limiterez-vous le gaspillage alimentaire ? Et les déchets provenant de la cantine ? Quels contenants seront utilisés pour réchauffer les plats ? *	Nous visons une sortie progressive de l'usage du plastique dans les cantines scolaires, dès lors qu'il n'est pas indispensable aux pratiques professionnelles des agent.es ou aux exigences sanitaires. Face au gaspillage, les élèves doivent être acteur.rices du changement : nous créerons des ambassadeurs "anti-gaspi" au sein des établissements. Chaque mois, des binômes d'élèves seront responsables du gaspillage alimentaire. Des pesées mensuelles seront réalisées pour évaluer la gestion des élèves.	La meilleure façon de ne pas gaspiller est le plaisir des enfants. La seconde est de leur donner un choix, et la troisième le temps de manger. Pour des raisons sanitaires et environnementales, pas de plastique pour réchauffer, pas de jetable.	Les contenants en plastique seront évidemment éliminés comme le prévoit la loi Egalim ; les contenants actuels ne conviennent pas, ils sont trop lourds pour le personnel. Des contenants plus légers seront privilégiés.	Nous avons installé des tables de tri sélectifs pour la pesée des aliments et faire prendre conscience aux élèves du gaspillage alimentaire. Les surveillants de cantine font preuve de pédagogie pour inciter les enfants à goûter les aliments. Un référent écoles rencontre avant chaque commission des menus les délégués de classe pour avoir leur ressenti. Nous avons été avant gardistes sur la mise en place de gastro en inox et avons banni les barquettes en plastique (problème endocrinien).
6/ Quelle politique de tarification aux familles sera appliquée ? Actuellement, de nombreuses familles atteignent la tranche tarifaire maximale (8 C). Est-ce qu'une gratuité de certains services pour les familles sera envisagée ? *	Nous sommes conscients que la grille des tarifs de cantine actuelle est une charge financière non négligeable. C'est pourquoi nous portons l'ambition d'instaurer progressivement la gratuité de la cantine pour toutes les familles. Dès le début du mandat, nous renforcerons la progressivité des tarifs et nous instaurerons la gratuité pour les familles dont les revenus se situent en dessous du seuil de pauvreté. La gratuité, que nous visons à terme, est chiffrée entre à 1,4 millions d'euros.	Nous ferons sur l'ensemble des services de la mairie, dont la cantine, une révision des barèmes en fonction des quotients. La nourriture ne doit manquer à aucun enfant. Oui la gratuité pourra être envisagée dans ce travail.	La politique d'adaptation des tarifs au quotient familial sera évidemment appliquée ; l'évolution de la tarification demande un examen précis des grilles tarifaires.	Le coût de la cantine ne représente pas uniquement le coût du repas mais également la surveillance des enfants et les fluides.
III - Associations de parents d'élèves				
1/ Est-ce qu'une salle sera disponible dans chaque école et non payante pour les associations de parents plusieurs fois dans l'année ? *	Oui, c'est une mesure de notre programme. Dès le début de notre mandat, nous mettrons en place un « espace parents » dans chaque école, géré par les représentant.es des parents d'élèves. Ils permettront d'échanger, de partager des informations et d'organiser des actions collectives.	Les écoles peuvent tout à fait mettre à disposition une salle aux associations de parents pour des réunions ponctuelles, à condition d'organiser cela de manière encadrée pour garantir sécurité (respect des lois et consignes), hygiène et bon fonctionnement de l'établissement. La présence de gardien dans les écoles sera recherchée, même si la situation rend la chose difficile.	Oui	Nous avons toujours répondu favorablement à toute demande de salle pour les associations de parents. En cas d'indisponibilité de salle dans les écoles, nous essayons toujours de trouver une salle municipale avec le service événementiel.
2/ Mettrez vous à disposition des boîtes aux lettres et panneaux d'affichage devant chaque école pour les associations de parents ? Un espace dédié sur l'ENT (espace numérique de travail) des écoles ? *	Oui. Nous favoriserons l'engagement associatif et syndical et pour cela nous le visibiliserons, à travers un affichage urbain ou une communication numérique.	Les parents d'élèves ont le droit d'avoir un panneau d'affichage devant chaque école ainsi qu'un espace dédié sur l'ENT, mais cela doit se faire en collaboration avec la direction de l'école pour garantir la conformité, la sécurité et la pertinence des informations.	Oui	Oui bien sur mise à disposition de boîtes aux lettres et panneaux d'affichage devant chaque école. Par contre, l'ENT est un outil éducation nationale, dédié à la relation entre enseignants et parents.
3/ Est-ce qu'un.e représentant.e de la mairie sera présent.e à chaque conseil d'école ? *	Oui, il nous paraît important que l'adjoint.e à l'éducation soit présent.e à chaque conseil d'école.	Dans le fonctionnement légal des conseils d'école, la présence d'un représentant de la mairie, généralement , l'él.u.e en charge des affaires scolaires, est obligatoire à chaque réunion. Nous respecterons cette obligation.	Oui absolument, y compris la Maire 1 fois par an dans chaque école	Bien sur, l'actuelle adjointe a du manquer un conseil d'école en 12 ans pour raisons familiales. Lorsque nous avons 2 conseils d'école le même jour, nous partageons la tenue des conseils avec le responsable du service enfance.
4/ Comment associer les fédérations de parents aux discussions et décisions concernant l'école (réunions périscolaires, commissions restauration ...) et pérenniser la relation de confiance existant actuellement (avec l'adjoint.e délégué.e à l'éducation) ? *	Notre programme prévoit la création des conseils de quartiers, qui offriront un cadre supplémentaire de concertation. Ils seront ouverts à tous les parents d'élèves, pour permettre une remontée plus efficace des attentes et des propositions vers la mairie. Ces espaces de démocratie locale seront aussi l'occasion d'associer les parents aux réflexions sur les projets éducatifs et les équipements scolaires.		Des réunions régulières (trimestrielles si cela convient à toutes les fédérations) continueront à être organisées entre les élus et les associations de parents d'élèves	Merci d'abord pour votre confiance. Oui l'él.u (e) en charge de la scolarité continuera sur le même format : réunions périscolaires, commission des menus. Nous répondons toujours aux mails dans la journée, voire 2 ou 3 jours plus tard si la question nécessite de prendre des renseignements.

Questionnaire aux candidats pour les élections municipales 2026
par l'Union locale FCPE Bourg-la-Reine

Quel est le nom de votre liste ?	BOURG-LA-REINE A GAUCHE	LA VILLE EN PARTAGE	BOURG-LA-REINE AUTREMENT	AVEC VOUS, POUR BOURG-LA-REINE
Tête de liste	Margaux Wentzler	Christophe Bonazzi	Angelique Khaled	Patrick Donath
IV - Espace public dans la ville, activités culturelles et sportives				
1/ Que proposez-vous pour les jeunes de la ville (maison de quartier, foyer, animations, sport) ?	La création de conseils de quartier ouverts aux habitant.es de plus de seize ans, avec un droit de vote et d'éligibilité, leur permettra de participer pleinement aux décisions locales et à l'organisation d'événements, pensés par et pour la jeunesse réginaburgienne. Nous défendons la création d'un lieu dédié à la jeunesse, un espace identifié au sein de la ville où les jeunes pourront se retrouver, développer leurs projets, organiser des activités et des temps festifs.	Notre programme exprime le projet d'ouvrir une "Maison des associations et des initiatives citoyennes". Il exprime aussi le projet de revisiter les contrats d'objectifs des grandes associations sportives et culturelles pour leur donner les moyens d'orienter leurs projets vers le sport et la culture pour toutes et tous, jeunes y compris. Nous y ouvrirons aussi des espaces de travail. La médiathèque est trop limitée.	Nous proposons la création d'un espace dédié aux jeunes avec un foyer et des services sur place pour les aider dans leurs démarches... la maison de quartier sera agrandie ; un studio BLR sera installée pour créer (podcasts, musique...).	Renforcement des actions en direction des adolescents/jeunes adultes avec le service de la ville renforcé et des moyens financiers alloués.
2/ Quel est votre projet en termes d'équipements sportifs ? Ex : city-stade, skate-park, espace pensé en mixité (ex : un panier de basket sera dans les faits plus souvent utilisé par les garçons).	Nous ouvrirons une salle de musculation municipale aux tarifs progressifs. Cette salle promouvra le sport féminin, LGBT+, senior et l'handisport, notamment grâce à des horaires dédiés.	Avec la nourriture, le sport est un facteur de santé, de socialisation, d'épanouissement. Donc nous voulons développer l'activité physique gratuite pour tou-te-s. Mais avant de lancer de tels projets, il est nécessaire de bien comprendre les besoins et les attentes. A notre connaissance ce travail n'a pas été fait. Un autre programme annonce un skate-park, sans le justifier. Là encore, nous irons chercher les meilleurs exemples avant de lancer les investissements.	Skate-parc et mur d'escalade ; installation d'un city-stade supplémentaire ; espaces de danse et de yoga en plein air.	Voir HP. MELONE en charge des sports
3/ Mettrez-vous en place un accès à la culture pour tous les enfants et jeunes de la ville ?	Nous prévoyons la mise en place d'une carte municipale famille monoparentale pour bénéficier des services proposés par la municipalité gratuitement ou à moindre coût. De plus, nous nous inspirerons du modèle développé à Cachan avec l'AGAESCC, qui repose sur une gestion harmonisée des équipements socioculturels et une programmation transversale s'adressant à tous les publics.	L'accès à la culture pour tous les enfants est un enjeu majeur d'égalité des chances et d'épanouissement. Notre politique municipale intégrera une tarification adaptée, avec gratuité ou aides ciblées aux familles les plus démunies. Les associations et lieux de culture qui existent seront incités à s'ouvrir à tous les publics, à diversifier leur offre, et à organiser des sorties. Le contre-exemple caricatural à BLR est le « musée Dalpeyrat ».	nous mettrons en place un pass culture avec médiathèque/cinéma/expo... nous proposerons des actions de la médiathèque et du conservatoire hors les murs ; nous ferons la promotion des rencontres sportives organisées par les clubs et les événements culturels des associations pour encourager la participation et le soutien des habitants	L'accès à la médiathèque est gratuit pour les Réginaburgiens. Nous avons en décembre 2024 lors de la fête des lumières à l'école BAS COQUARTS fait venir 2 intervenants de la médiathèque pour présenter leur offre à destination des familles en vue d'un meilleur accès à la culture. Nos élèves vont également accompagnés de leur enseignant à la médiathèque régulièrement (réunion plénière en début d'année où sont présentées les thématiques que les enseignants choisissent ensuite).
V - Activités scolaires et périscolaires et le personnel				
1/ Quel plan de formation et quelles qualifications seront demandées au personnel intervenant auprès des enfants ? Quelle sera la procédure en cas de suspicion de violences envers les élèves ? *	Les agent.es intervenant auprès des enfants seront formé.es au protocole PHARE et à la prévention des VEO.	Des formations notamment sur les VSS mais aussi la détection de troubles sera mis en place dans ce secteur.	L'ensemble du personnel municipal recevra une formation chaque année pour repérer et prévenir les violences sexistes et sexuelles	Tous les ans, un plan de formation est mis en oeuvre avec la RH pour sensibiliser le personnel aux violences sexistes ou sexuelles
2/ Quel ratio animateur/élève sera prévu sur les temps périscolaires ? Comment pérenniser les emplois ? Les rendre attractifs ? Comment valoriser le métier d'animateur ? Quelles seront les possibilités d'évolution ? *	Le ratio ordinaire est de 1/10 pour les moins de 6 ans et 1/14 pour les plus de 6 ans. Nos objectifs seront 1/9 (-6ans) et 1/13 (+6ans). Pour rendre attractif le métier, il faut mettre fin aux temps partiels subis, prioriser les contrats longs et prendre en compte l'ancienneté pour revaloriser les salaires. Dans le cadre Territoire zéro chômeur longue durée que nous mettrons en place, nous développerons des perspectives d'évolution (ex : passerelles vers d'autres services municipaux).	1 animateur pour 30 élèves minimum pour la surveillance générale. Des animateurs/intervenants supplémentaires pour des activités diversifiées d'arts, sport, jeux. Rendre le métier plus attractif avec des horaires stables/planifiés. Une vrai reconnaissance et valorisation du métier dans une logique d'orientation dans le parcours professionnel des personnels.	Les ratios seront conformes aux normes réglementaires : 1/14 en maternelle, 1/18 en élémentaire. Ils seront renforcés pour permettre l'accueil d'enfants en situation de handicap. Le métier d'animateur comme tous les métiers municipaux feront l'objet d'un plan de formation pour permettre un vrai développement professionnel et l'accès à des titres et à des certifications pour un parcours professionnel enrichissant. Les possibilités d'évolution seront encouragées : éducateurs, directeur ACM...	La législation impose un ratio de 1 animateur pour 14 enfants en maternelle et 1 pour 18 en élémentaire. Nous allons au-delà de la législation en appliquant un ratio de 1 animateur pour 8 enfants en maternelle et 1 pour 12 en élémentaire.
3/ Comment pérenniser les emplois d'Atsem et les rendre attractifs ? Actuellement, il y est en nombre insuffisants, mal payés et travaillent peu d'heures : d'autres missions complémentaires pourraient-elles leur être proposées? *	Notre stratégie concernant les ATSEM repose sur un principe simple : garantir à chaque classe de maternelle la présence d'une ATSEM fixe et à temps plein. Pour rendre le métier attractif, il faut revaloriser les salaires pour qu'ils soient à un niveau correct. Il faut également intégrer pleinement les ATSEM aux équipes éducatives, pour une véritable reconnaissance institutionnelle. Concernant les missions complémentaires, nous sommes à l'écoute des propositions des personnels.	Cette question est d'ordre réglementaire et de politique nationale. Nos partis et associations sont favorables à une amélioration et professionnalisation de ces métiers.	En effet, pour rendre ces emplois attractifs, il faut mener une réflexion sur la possibilité de proposer des temps complets en ajoutant d'autres activités. Mais l'attractivité vient également de la reconnaissance du rôle éducatif des ATSEM, qui passe par exemple par leur inclusion à part entière dans les équipes et leur association au projet éducatif territorial.	Nous avons positionnés des animateurs ATSEM dans les classes de GS de toute la ville pour renforcer le bien être des élèves et des enseignants. Du coup, nous arrivons souvent à leur proposer 35 H de travail hebdo.
4/ Comment seront prises en charge les études surveillées versus études dirigées ? Comment s'assurer de l'équité entre tous les enfants de la ville concernant le soutien au travail scolaire ? *	Aujourd'hui, le soutien scolaire repose surtout sur des associations bénévoles, indégalement accessibles. Nous mettrons en place un service public local du soutien scolaire. Nous proposerons une convention aux associations existantes (ASC, ECLA...) incluant la mise à disposition de locaux, une coordination pédagogique, la possibilité de travailler avec des agent.es municipaux (animateur.rices pour les études surveillées).	Il serait important de veiller à maintenir un taux d'encadrement suffisant, limiter (anticiper) les remplacements tardifs, garantir une stabilité des équipes. Développer la formation continue. Travailler en collaboration avec les directions d'école et les enseignant.es pour identifier les besoins, organiser des temps communs de dialogue et de formation ATSEM/enseignantes pour renforcer la cohérence éducative.	Tutorat étudiant et rapprochement intergénérationnel sont des pistes intéressantes	Pas de changement pour les études surveillées. La novation avec les engagements de quartier 2030 est le lancement des Clubs coup de pouce. Les enfants en difficultés bénéficient déjà de ce dispositif, nous avons rencontré les familles et enfants lors de la cérémonie officielle de lancement le 18 février dernier en présence du Maire, des élèves à la santé et à l'éducation, de l'inspectrice de l'Education Nationale, des enseignants et des référents Coup de Pouce..
5/ Quels projets pédagogiques seront mis en œuvre dans les centres de loisirs ? Est-ce que des classes découvertes seront proposées à un niveau de classe entier, afin que les élèves puissent partir au moins une fois durant leur scolarité ?	Le roulement actuel des classes découvertes semble inéquitable; il est en effet nécessaire de s'assurer la possibilité de chaque élève puisse partir au moins une fois. En concertation avec les professeur.es des écoles, nous travaillerons sur la possibilité de faire des classes découvertes pour un niveau de classe entier. Concernant les projets pédagogiques, de nouveau nous travaillerons avec les professeur.es pour proposer des projets porteurs de sens (découverte de la faune et de la flore...).	Constituer des groupes de besoin. Etudes dirigées: diminuer le nombre d'élèves maximum 15-20 élèves par enseignant encadrant, soutien ciblé: 5-10 élèves et études surveillées: maximum 25-30 élèves en autonomie. Les classes découvertes seront encouragées et aidées si les enseignants les souhaitent.	Nous souhaitons développer des centres de loisirs apprenant, c'est à dire qu'il y aura une stratégie d'insertion d'activité pédagogique et éducative cohérente avec les programmes scolaires et cela sera inclus dans le PEDT. Je pense notamment aux activités diverses et variées comme la lecture, les découvertes scientifiques, la citoyenneté, la sensibilisation à l'art... Les classes découvertes seront financées mais cela demande comme vous le savez que les enseignants acceptent aussi de se mobiliser.	Nous appliquons dans nos centres de loisirs le projet éducatif territorial (PEDT). Chaque référent de site est autonome dans sa programmation, mais l'élève valide ainsi que le responsable du périscolaire. Pour les classes découvertes, nous sommes tributaires du volontariat des enseignants. Depuis un an, 2 écoles organisent des séjours auto gérés, la ville met à leur disposition tout moyen logistique nécessaire pour favoriser leurs actions.
6/ Est-ce que la ville prévoit de proposer à nouveau des colonies de vacances aux enfants de la ville ? Est-ce que la ville dispose ou disposera d'un centre d'accueil à la mer ou à la montagne ?	Nous sommes favorables au retour des centres de vacances pour les enfants de la ville. C'est un projet solidaire que nous soutiendrons. Concernant la création d'un centre d'accueil à la mer ou à la montagne, il s'agit d'un investissement certain; nous proposerons donc le projet sous forme de RIC, prévu dans notre projet municipal.	Oui aux colonies ou toute forme de vacances dépayssantes. C'est aussi un engagement du programme pour que tous les enfants fasse l'expérience du voyage, de la découverte, même proche. La ville ne dispose pas de lieu (vendu par JN Chevreau contre notre avis). Nous souhaitons retrouver cette possibilité et cela peut aussi être mis en place dans le mandat avec d'autres communes ou VSGP.	Nous remettrons en place les séjours de vacances comme cela existaient il y a 10 ans. A priori, pas d'objectif de racheter un centre de vacances pour permettre plutôt la diversité des propositions	Non nous n'envisageons pas de renouveler des colonies de vacances, peu de familles intéressées. Toutefois, nous organisons un mini séjour gratuit (semaine) pour des enfants de familles modestes
7/ Prévoyez-vous des centres de loisirs pour les collégiens ?	Nous créerons une Maison de la jeunesse. Il faut que la jeunesse réginaburgienne, dans sa diversité, possède un espace identifié au sein de la ville où les jeunes pourront se retrouver, organiser des activités et des temps festifs, dans un cadre sécurisé.	Un centre de loisirs pour collégiens (6e et 5e) peut être envisageable avec des activités culturelles, sportives et artistiques en partenariat avec les associations locales existantes.	Maintien des centres de loisirs pré-adolescents mais sous un format revisité pour gagner en attractivité. Nous parlerons de club 11/14 ans, nous renforcerons la co-construction des programmes, et les activités spécifiques à cette tranche d'âge ; ils seront pilotés par le service jeunesse. Ces accueils se veulent un levier de socialisation (lutter contre l'isolement), la prévention des conduites à risque, l'occupation positive du temps libre, le renforcement des CPS.	Nous avons la section pré ados. Avec l'ouverture de la nouvelle salle polyvalente de l'école FAIENCERIE, nous retrouverons le même format que précédemment avec l'ex salle des familles.
8/ Prévoyez-vous des activités (stages sportifs ou culturels, ateliers, préparations au brevet) pour les élèves du collège qui dans les faits n'ont plus cours à partir du 20 juin, comme cela est proposé dans les villes alentours ?	Oui, la municipalité proposera une programmation culturelle et sportive spécifique à la fin d'année pour les collégiens. Nous travaillerons en concertation notamment avec le CAEL, mais aussi avec les acteurs associatifs tels que l'ASBR, pour prévoir une large offre culturelle et sportive.	Dans le cadre de création d'un centre de loisirs aux collégiens, des stages sportifs et culturels peuvent être intégrés. Nous prendrons exemple et conseil sur les bonnes pratiques voisines.	Oui, cela rentrera dans la nouvelle offre de service de l'équipe du service jeunesse, cf question 7	Oui nous l'avons fait en lien avec le 3 MATS et l'ouverture de la structure pour les collégiens à la fin des cours. L'opération sera renouvelée.



Questionnaire aux candidats pour les élections municipales 2026 par l'Union locale FCPE Bourg-la-Reine

Quel est le nom de votre liste ?	BOURG-LA-REINE A GAUCHE	LA VILLE EN PARTAGE	BOURG-LA-REINE AUTREMENT	AVEC VOUS, POUR BOURG-LA-REINE
Tête de liste	Margaux Wentzler	Christophe Bonazzi	Angelique Khaled	Patrick Donath
VI - Éducation pour tous et qualité de vie des élèves				
1/ Envisagez-vous de réduire la part de votre budget allouée à l'école privée pour renforcer la part du budget allouée à l'école publique ? Et comment comptez-vous endiguer la fuite vers le privé à Bourg-la-Reine ?	Oui, nous supprimerons tous les financements extra-légaux pour l'école privée. L'argent économisé sera utilisé pour l'école publique. Face au privé, la seule manière d'agir est de faire mieux pour nos services publics. Nous assurerons des conditions d'éducation les plus optimum possibles dans les écoles publiques. Nous placerons par exemple un agent de sécurité routière devant toutes les écoles, comme c'est le cas devant l'école privée Notre-Dame, que cela ne soit pas un critère discriminant.	La collectivité et l'Éducation nationale peuvent renforcer l'attractivité de l'école publique et encourager les familles à y rester ou à y inscrire leurs enfants dans les domaines qui sont de leur ressort. Ainsi, valoriser la qualité et la richesse de l'enseignement public, renforcer le lien école-famille et la confiance des parents, proposer des actions concrètes et attractives pour fidéliser les parents peut être efficace. Le financement à l'école privée restera ce que la loi impose.	Si cette "fuite" vers le privé est avérée, ce sera effectivement un sujet de préoccupation qu'il conviendra de traiter avec tous les acteurs (chefs d'établissement, DSDEN....)	Pour l'élève scolarisé dans une école privée sous contrat d'association située dans sa commune de résidence, la loi oblige une prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association. Nous ne pouvons donc déroger à la règle. Les portes ouvertes du collège rencontrent un succès dans le but de garder les élèves dans le public. Beaucoup de projets sont par ailleurs développés au sein du collège pour renforcer son attractivité.
2/ Prévoyez vous de favoriser la mixité sociale dans toutes les écoles de la ville et le collège ?	C'est la condition sine qua non pour endiguer la fuite vers le privé. Nous nous engageons à ce que chaque enfant de Bourg-la-Reine puisse accéder à une école de qualité, proche de son domicile, et dans un environnement favorisant la réussite et l'épanouissement de tous. Nous ferons une école publique qui soit un véritable creuset de mixité sociale et de réussite pour tous.	Oui, là encore cela fait parti intégrante du programme. Cette mixité passe par la gestion du logement, si nécessaire l'usage de transports scolaire, la gestion raisonnée de la carte scolaire, et un discours public valorisant toutes les écoles et leurs résultats.	Oui, TOUTES les écoles ont vocation à accueillir les enfants de tous les quartiers	La mixité dans nos écoles est plutôt satisfaisante, avec l'accompagnement des enfants de LAFAYETTE et BRISSOT avec le car municipal vers FAIENCERIE ELEMENTAIRE.
3/ Envisagez-vous de modifier la carte scolaire ?	Oui. La nouvelle carte scolaire doit être repensée pour s'adapter aux évolutions démographiques et urbaines, notamment avec le projet de logements dans le quartier de la Faiencerie. Notre objectif est de favoriser la mixité sociale et d'éviter les disparités entre les établissements. Nous impliquerons les représentants.es des parents d'élèves dans le processus de réflexion, car leur participation est essentielle pour identifier les besoins spécifiques de chaque secteur.	La carte scolaire est un outil majeur - et sensible - pour favoriser la mixité sociale et garantir l'égalité des chances tout en limitant la discrimination territoriale ou scolaire. Pour autant il est souhaitable pour les enfants et les parents de ne pas séparer les fratries. Le programme ne s'engage pas à la changer, mais il n'y a pas de tabou sur ce sujet si un changement pertinent favorise nos objectifs.	Oui, absolument. La carte scolaire n'a pas été révisée depuis beaucoup trop longtemps, malgré l'évolution de la population et les constructions de logements prévus, notamment les 200 nouveaux logements prévus dans l'éco quartier Faiencerie. Ces travaux seront lancés dès la première année du mandat. Les représentants de parents d'élèves y seront étroitement associés. La zone « intermédiaire » sera supprimée. Elle ne permet pas aux familles de se projeter sereinement sur le lieu d'accueil de leur enfant.	Il n'existe pas de disparité importante actuellement entre les écoles. On note cependant une saturation à l'école République et des possibilités d'accueil plus importante à l'école Faiencerie maternelle. Nous travaillerons avec les parents d'élèves dans le but d'arranger ce point.
4/ Quels moyens pédagogiques pour les écoles ? Prévoyez-vous d'offrir les fournitures scolaires aux familles ?	Nous allouons à tous les élèves une dotation standard de fournitures scolaires gratuites.	L'objectif est de s'assurer que chaque élève dispose de bon matériel, et que ces objets restent utiles et non objet d'ostentation. Un budget renforcé pour les écoles et un porte-monnaie pour les familles les plus démunies, afin de garantir que tous les élèves disposent du nécessaire dès la rentrée scolaire. Une coopérative/centrale d'achat sera étudiée.	Les fournitures scolaires seront offertes aux familles sous un certain niveau de revenus.	Depuis 2 ans nous fournissons un kit scolaire pour les familles modestes. Nous continuerons l'opération.
5/ Souhaitez-vous mettre en place les préconisations de la convention citoyenne sur les temps de l'enfant ? (début des cours à 9h, fin à 15h30, ...) ?	Les préconisations sur le début des cours à 9h concernent surtout les adolescents. Or, la municipalité n'a pas la main sur l'organisation des emplois du temps au collège. Néanmoins, certaines propositions de la convention citoyenne nous semblent fort pertinentes et tout à fait réalisables, comme l'accueil échelonné (avec proposition d'un petit-déjeuner).	Oui. Ces conclusions sont conformes aux besoins de l'enfant. Il reste que le sujet est sensible, et un changement ne peut se faire qu'en liaison et dialogue avec l'inspection, les enseignants et l'ensemble des personnels impliqués.	Vous savez que ce n'est pas une décision qui appartient entièrement à la ville, mais rien n'empêche d'examiner les résultats d'expérimentations qui auraient été menées dans ce sens, si elles existent	Cela dépend de l'éducation nationale.
6/ Que prévoyez vous pour renforcer la sécurité aux abords des écoles ? Souhaitez-vous pérenniser et développer les "rues scolaires" (ex : devant l'école République) ? Y aura-t-il un personnel dédié à la sécurité routière à chaque passage sensible ?	Pour sécuriser les abords des différentes écoles, il faut limiter l'usage de la voiture. Nous renforcerons donc les infrastructures dédiées aux modes de transport doux. Nous installerons des stationnements sécurisés pour vélos à proximité immédiate des écoles. En outre, pour garantir la fluidité des piétons et des cyclistes, nous ne tolérerons pas les abus de stationnement aux abords des écoles. Nous réorganiserons le schéma de circulation pour mettre en place un maximum de rues avec écoles.	Étendre les "rues des écoles" sécurisées à toutes les écoles de la ville est inscrit dans nos objectifs, avec des mesures d'accompagnement pour la sécurité des enfants. Interdire la circulation automobile le matin et à la sortie des classes, mise en place des horaires clairement indiqués sur la voirie, signalisation adaptée pour alerter les automobilistes. ASVP aux traversées.	Des agents de traversée seront présents aux abords de chaque école. La rue scolaire devant l'école république semble satisfaire les parents ; en développer d'autres (hors voirie départementale) peut être étudié	Nous avons positionné cette année des ASVP ou des vacataires aux carrefours des écoles pour faire respecter la conduite des différents usagers (vélos, voitures). ASVP au point école Galois et rue de la Bièvre. Vacataires Avenue de Montrouge et devant P. LOTI. Maintien de la rue Ecole à République et réflexion sur la Rue Jean Roger Thorelle.
Remarques libres				
Remarques libres	Nous vous remercions pour vos questions, qui enrichissent nos réflexions sur l'éducation et la jeunesse. Vous pouvez consulter notre programme sur notre site : https://blrg2026.com/	Merci de ce questionnaire considérable. Pour une part il devrait aussi et surtout être adressé au ministère de l'éducation nationale (horaires, statut des ATSEM, ...) , pour une autre au niveau du Territoire qui dans une ville comme la nôtre dispose de compétences qui touchent à la vie des enfants (une partie de la culture, des sport (piscine des Blagis), de la voirie, ...). Nous savons pour en avoir été membres actifs pour plusieurs co-listiers que les fédérations de parents d'élèves reconnues au niveau départemental et national font ce travail. Il serait donc intéressant qu'elles reprennent une plus grande place dans les APE de la ville.	Nous tenons à ajouter des éléments sur l'accompagnement d'enfants à besoins éducatifs particuliers, thème que nous n'avons pas trouvé dans votre questionnaire, et pour lequel notre tête de liste est très engagée dans son parcours professionnel. Nous souhaitons renforcer nos actions pour l'inclusion scolaire de ces enfants, pour la continuité de leur accueil sur les temps périscolaire et extra-scolaire, y compris en signant des conventions qui permettent aux AESH de continuer à intervenir en continuité. Nous avons également le projet d'installer un pôle de diagnostic et de prise en charge des troubles dys, troubles d'apprentissage et du langage, troubles du spectre autistique, avec une équipe pluriprofessionnelle exerçant au même endroit, de manière coordonnée autour de l'enfant, en lien avec les équipes enseignantes. Tous les enfants doivent avoir les mêmes chances de s'épanouir dans le milieu scolaire.	Nous nous sentons un peu frustrés car ce questionnaire est limitatif en nombre de mots, mais nous sommes à votre disposition pour échanger par téléphone ou mail si vous avez besoin de commentaires particuliers.